Le sport scolaire de l'École publique

Mon Association U.S.E.P d'école

Outre les projets et les rencontres sportives, l'USEP permet à une école maternelle ou élémentaire de faire vivre une association d'école grâce à son affiliation annuelle.

Une association d'école, c'est pour les élèves et les adultes :

- un cadre juridique pour organiser, et participer à des activités, des projets…
- Un support d'apprentissage à la citoyenneté, la santé, l'activité physique…
- Un dispositif pour faire vivre la classe et animer l'école

dans l'objectif de « former des citoyens autonomes et responsables ».

L'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) est une fédération sportive qui met en œuvre et développe des activités sportives et associatives pour les écoles publiques du premier degré. Grâce à l'adhésion, elle donne :

- aux élèves, l'occasion de prendre une première licence sportive avec toutes les garanties associées.
- aux adultes, une licence soumise au contrôle de l'honorabilité.

Pour la partie administrative, l'USEP vous accompagne dans la création ou la mise à jour de l'association avec des outils :

- guide de l'association (outil complet proposé par un Groupe de Travail de l'USEP national),
- modèle de statuts pour toute nouvelle association,
- tutoriel pour retrouver les documents indispensables en suivant les liens proposés,
- tableur simple pour le suivi de la comptabilité annuelle, l'édition du bilan financier à présenter lors de l'Assemblée Générale.

A la suite de l'arrêt de l'APAC Assurances, l'USEP a souscrit un contrat auprès de la MAIF afin de couvrir, via la licence USEP, l'ensemble des activités organisées par les différents échelons de la fédération dont les associations affiliées.

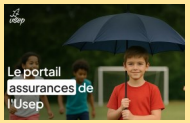

Les écoles ayant une association sportive USEP affiliée peuvent également souscrire un contrat d'établissement qui couvre entre autres les activités obligatoires ou facultatives. Ce contrat à souscrire en renvoyant le formulaire suivant (***gratuit si tous les élèves de l'école sont affiliés ou à un tarif préférentiel pour les non licenciés***).

Contact direct auprès de la MAIF en cas de sinistre et si besoin d'informations complémentaires : Fatima AMRANI 04 68 11 43 18

USEP 11

22, rue Antoine Marty - CS 60113 - 11 890 CARCASSONNE Cedex 9

Tél : 04 68 11 43 18 / Portable : 06 07 66 77 39 / Mail : usep@ligue11.org / Site internet : http://www.usep11.org

FAOL la ligue de l'enseignement Aude